

Nord Franche-Comté

# Grand cormoran: près de 150 000 € de pertes pour un pisciculteur

À la ferme aquacole et piscicole Beauce, à Chauv, le grand cormoran est devenu un ennemi. L'animal protégé, trop présent, impacte la production de poissons. Des mesures de tirs, autorisées par la préfecture, ont été prises.

La surface des bassins n'est que partiellement dégelée. Le soleil a pourtant brillé toute la journée ce jeudi 15 janvier. Une bonne nouvelle pour Thierry Beauce, à la tête de la ferme du même nom à Chauv, spécialisée dans la pisciculture. Les poissons à sang froid restent au fond de leur bassin, à l'abri des prédateurs.

Harles bièvres, hérons, aigrettes... Les oiseaux piscivores ne manquent pas. L'un d'eux est devenu plus problématique : le grand cormoran. Une espèce protégée dont la présence dans le département s'est accrue ces dernières années.

## Une présence accrue en quatre ans

« Il vient en bande. En général, on les voit arriver dans la première partie de la matinée et on les retrouve un petit coup l'après-midi », constate Thierry Beauce. Avec leurs ailes noires et leur long bec jaune, les grands cormo-

rans sont rapidement repérables. Durant le dernier comptage national, réalisé durant l'hiver 2023-2024 par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), 357 individus hivernants ont été recensés dans le Territoire de Belfort. Un chiffre en constante augmentation depuis une décennie.

Ces oiseaux ne sont présents qu'en hiver. « Ceux qui sont là actuellement sont des hivernants. Ils ne nichent pas ici, ils ne sont pas sédentaires », explique Jean Becker, secrétaire régional de la LPO Bourgogne et Franche-Comté. Il s'agit d'un « oiseau qui vivait plus dans le nord de l'Europe; avec le réchauffement climatique, il est redescendu ». Depuis une directive de 2009, l'espèce est protégée. Mais son retour en nombre n'est pas sans conséquences.

Arrivé à la tête de l'entreprise le 7 novembre 2000, Thierry Beauce a observé l'impact du grand cormoran sur son exploitation. « Le jour où le cormoran est arrivé, on a carrément des classes d'âges de poissons qui ont commencé à disparaître ». Les plus jeunes ont fait les frais de l'appétit de l'animal, contrairement à ceux qui sont suffisamment grands pour échapper naturellement au bec de l'oiseau, capable d'ingérer jusqu'à 400 g par jour.

Des repas coûteux pour le

chef d'entreprise. Sur les trois dernières années, il a accusé 147 454 € de pertes en raison de la prédation du cormoran. Un chiffre obtenu par deux méthodes: des pesées des bassins en prenant en considération la croissance des espèces et le nombre de lètes de poissons à la sortie. Devant l'impact financier, l'exploitant s'est tourné vers la préfecture pour obtenir une autorisation de tir de l'espèce.

## La pose de filet trop coûteuse ?

Une dérogation validée dans un arrêté préfectoral du 9 janvier, et valable pour trois ans. Thierry Beauce a déjà obtenu la même exception pour la période 2022-2025.

Selon Jean Becker, de la LPO, des « mesures alternatives » sont préférables. Parmi elles: « des effaroucheurs, mettre des filets » ou encore des épouvantails qui « il est nécessaire de changer de place toutes les deux semaines ». S'il effarouche déjà sur ses terres, le pisciculteur s'intéresse sur le financement de ces protections grillagées. « Si on part sur des solutions de type filets ou cages de protection dans les étangs, les coûts devront être répercutés sur le pisciculteur ou le consommateur. Une solution à laquelle il s'oppose également pour des raisons esthétiques: « cela dénature le paysage ».

Malmené il y a encore vingt ans, le grand cormoran est devenu trop présent. Reste à trouver un juste milieu pour une meilleure cohabitation entre l'oiseau et le pisciculteur.

● Johan Bensinger

## Plus de 22 000 signatures pour dire stop à l'abattage des cormorans à Jonchery

Depuis le 12 janvier dernier, une pétition en ligne sur le site Mobilisation pour la cause animale (MCA) concernant le grand cormoran dans le Territoire de Belfort.

« Stop à l'abattage des cormorans à Jonchery, protégez les oiseaux » a récolté aujourd'hui plus de 22 000 signatures. « Nous constatons avec indignation qu'une opération d'abattage des cormorans est envisagée à Jonchery parce qu'ils seraient responsables de la baisse des



Un grand cormoran à Montbéliard. Photo d'illustration Claude Nardin

## 170 « destructions » de grands cormorans autorisées par an à la pisciculture Beauce



De 2022 à 2025, 495 grands cormorans ont été déclarés « détruits » sur l'exploitation. Photo d'illustration Dominique Delfino

Thierry Beauce, pisciculteur à Chauv, est ravi. Le 9 janvier, il a obtenu de la préfecture du Territoire de Belfort une autorisation de tir du grand cormoran, pour la période 2025-2028.

Une dérogation déjà obtenue de 2022 à 2025. Périodes, horaires, quantité, tirs: le texte impose des mesures précises.

## Pas de tir en été

Lors de la précédente campagne triennale de 2022 à 2025, 495 grands cormorans ont été déclarés « détruits » sur l'exploitation. Dans cette nouvelle autorisation, le texte prévoit un maximum de 170 spécimens « pouvant être abattus » par an. Les tirs doivent être réalisés entre la date d'ouverture de la chasse pour l'ensemble des gibiers d'eau (généralement en août) et le 30 juin. Les coups de fusils sont à effectuer « entre l'heure précédant le lever du soleil et l'heure suivant le coucher du soleil », peut-on lire dans le texte. Concernant la localisation, les tirs doivent se tenir « jusqu'à 100 mètres » des plans d'eau listés. Sept d'entre eux sont situés à Chauv, trois autres à Lachapelle-sous-Chauv.

Dernière la gléchette, trois personnes sont autorisées à faire parler la poudre. Tous

disposent du permis de chasse. Une équipe potentiellement amenée à grandir. C'est le désir de Thierry Beauce. « Je pense que je vais même demander un avenant pour l'année prochaine, si c'est possible ».

## Des recours en justice de la LPO

Le chef d'entreprise est conscient que la solution du tir ne plait pas à tout le monde, mais il le juge nécessaire. Il se montre d'ailleurs favorable à une dérogation pour une autorisation de tir en eau vive. Un avis que ne valide pas Jean Becker, secrétaire régional de la LPO Bourgogne et Franche-Comté: « Pour l'instant, le cormoran en eaux vives n'est pas inquiétant ». L'association n'hésite d'ailleurs pas à déposer des recours partout en France pour faire annuler des arrêtés de destruction aux justifications insuffisantes.

Le Territoire de Belfort n'est pas le seul département dans lequel les tirs de grands cormorans posent question. À titre d'exemple, en décembre 2025, la préfecture de l'Aude a autorisé la Fédération de pêche à procéder à la destruction de maximum 200 grands cormorans pour la saison 2025-2026.

● J.B.



Les bassins de la pisciculture Beauce perdent chaque année une partie des poissons présents dans l'eau en raison de la prédation. Photo Johan Bensinger